

Edito

Comme chaque année le 2 février, la journée mondiale des zones humides nous rappelle l'importance de ces milieux naturels. Suite à la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. L'Adasea 32 est la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides dans le département du Gers et en partenariat avec les structures syndicats de bassin versant elle mène des actions qui vont dans le sens de la préservation et de la restauration de ces milieux à très haute valeur environnementale. Chaque année, on peut déplorer la disparition de prairies humides et inondables qui jouent un rôle crucial pour la régularisation des crues, la biodiversité et la résilience des milieux avec le changement climatique. Ces milieux sont menacés, c'est ce que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a mis en avant dans le choix de premiers territoires d'expérimentation pour des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination d'exploitations agricoles.

Dans le Gers, trois territoires ont été retenus et en 2019, première année de l'expérimentation, 42 agriculteurs étaient éligibles. Ils bénéficieront de premiers paiements au premier trimestre 2020.

Merci à l'Adasea d'avoir relayé les informations en tant que structure auditrice et animatrice. A noter que l'expérimentation se poursuit en 2020 et 2021 ! »

Sarah BRIAND

Chargée d'interventions milieux aquatiques et ressources en eau
Agence de l'Eau Adour Garonne



Le réseau des gestionnaires

782 gestionnaires s'engagent dans la gestion de **1025 mares et étangs**, **1284 ha de prairies humides et/ou inondables** et ont bénéficié de conseils de gestion de la CATZH.



Journée territoriale « Projets agricoles en milieux humides »

Le 10 octobre 2019, l'ADASEA du Gers, la Chambre d'agriculture du Gers et l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) ont co-organisé la 4ème édition de ces Journées territoriales à Caussens dans le Gers. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre de l'action "Valorisation des expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieux humides" (Plan National d'Actions sur les Zones Humides).

46 participants

9 témoignages

Une journée en 2 temps:

Partage d'expériences le matin en salle

2 visites d'exploitations préservant des prairies humides

La matinée a débuté par un tour d'horizon de l'élevage herbivore gersois puis 4 acteurs des zones humides du Sud-Ouest (Adasea32, CA81, CA65 et Landes Nature) ont présenté différents outils pour préserver les zones humides dans les exploitations d'élevage : **CATZH, MAEC, aides aux investissements, contrats milieu...**

Les retours d'expériences variés autour de la gestion des Zones Humides «diffuses» du Sud-Ouest ont permis de nombreux échanges entre les participants venus des quatre

coins de la France. Laurent René, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a ensuite présenté l'expérimentation des "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE)

L'APCA a exposé son travail de compilation des retours d'expériences agriculture / zones humides sur le territoire national.

Après un repas gersois servi au Château de Mons, le groupe s'est rendu chez Patrick DARRIEUTORD puis chez Jean-Pierre DRIEUX. Le premier, éleveur, intègre ses prairies humides dans son système bovin allaitant. Le second agriculteur n'ayant plus d'animaux a choisi de conserver ses prairies inondables formant un ensemble remarquable et de les valoriser au travers de son activité agro-touristique.

L'ADASEA remercie l'ensemble des personnes ayant répondu présent pour cette journée, l'APCA et la Chambre d'Agriculture du Gers pour l'organisation, et les deux agriculteurs qui nous ont accueillis.





Comité de suivi de la CATZH sur le bassin versant du Gers

Le 14 février 2019 à Auch s'est tenu le 1er comité de suivi de la CATZH sur le bassin versant du Gers. La CATZH a présenté le bilan de ses actions sur le territoire depuis 2008. **Agriculteurs, collectivités et partenaires ont témoigné d'actions concrètes pour les zones humides et la gestion de l'eau.** Ainsi, ont été présentés des exemples de restauration et création de mares à Tourrenquets, de création d'un champ d'expansion de crues à Nougroulet, de lutte contre l'érosion à Lectoure, de gestion et de valorisation de zones humides par les communes d'Auch et de Fleurance.

En perspective, la CATZH va poursuivre ses actions en coordination avec les partenaires locaux, notamment le Conservatoire des Espaces Naturels et le nouveau syndicat de bassin versant du Gers qui se structure dans le cadre de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

INVENTAIRE DES PRAIRIES DE LA SAVE

Depuis la création de la CATZH Save en 2017, un recensement des prairies inondables et/ou humides a été réalisé en 2017 et 2019 sur le territoire du bassin versant de la Save gersoise, le long des rivières Save, Aussoue et Lieuze.

Les **objectifs** sont multiples : évaluer leur nombre, leur état de conservation, repérer des **zones à enjeux** et proposer un futur programme d'actions sur ces prairies, qui ont des intérêts pour la gestion de l'eau et la biodiversité.

Cet état des lieux permet de mettre en évidence les caractéristiques principales de ces milieux qui jouent un rôle important de régulation de la quantité et de la qualité de l'eau.

Un réseau disséminé et de petite taille est présent le long de ces cours d'eau. Ce sont plus de **400 parcelles** en herbe qui ont été cartographiées, soit plus de **670 hectares**.

Plus ou moins humides, ces prairies abritent à de rares endroits **la Jacinthe de Rome, espèce protégée** sur le territoire national, **le trèfle écaillé, espèce protégée** sur le territoire régional et **la véronique à écusson, espèce protégée** dans le département ainsi



Prairie inondable de la Save

©ADASEA32

que **la colchique d'automne**, assez rare dans le Gers.

Enfin, certains gestionnaires de ces parcelles, proches de la retraite, vont nécessiter un accompagnement foncier afin d'envisager une succession et la conservation de la fonction de prairie par le futur repreneur.



AMÉNAGEMENTS POUR L'ABREUVEMENT

En 2018, le Gaec Saubestre à Marsolan, a souhaité être accompagné par la CATZH afin de **restaurer et aménager 3 mares et 2 points d'abreuvement sur cours d'eau**. L'objectif était de fournir une eau de qualité aux vaches de l'exploitation tout en respectant la fonctionnalité et la biodiversité des mares et du cours d'eau.

La CATZH et le Gaec Saubestre ont travaillé ensemble à un cahier des charges des travaux cohérent. La CATZH a également rédigé pour le Gaec un dossier de **demande d'aides aux investissements non productifs** (financé par le fond européen FEADER et l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

Les travaux sur cours d'eau ont nécessité un dossier de déclaration auprès de la DDT au titre de la Loi sur l'Eau.

Ainsi à l'automne 2019, une fois les différents dossiers validés, ce sont 4 descentes aménagées et un bassin gravitaire qui ont été installés.



Mare curée et installation d'une clôture et d'une descente aménagée

©ADASEA32



Les nouvelles fiches techniques !

L'équipe de la CATZH vous présente les fiches techniques rééditées en 2019:

- ◇ La Cistude d'Europe
- ◇ Les mares du Gers
- ◇ Les plantes invasives de la Save
- ◇ Les Zones Humides, des milieux à préserver
- ◇ Les services rendus par les Zones Humides
- ◇ Aménager une mare pour l'abreuvement
- ◇ Les prairies naturelles inondables protègent nos rivières
- ◇ La richesse floristique aquatique des points d'eau

Retrouvez ces fiches en libre service dans nos locaux ou téléchargez-les gratuitement sur notre site !

www.adasea32.fr



Depuis 2016, la communauté de commune de la Ténarèze et la commune de Montréal ont entrepris la **renaturalisation de la base de loisir de l'étang de Montréal**. L'objectif du projet était de donner une vocation écologique et touristique au site. Les travaux réalisés ont permis de développer la biodiversité avec la **création de différentes zones humides: vasière, roselières, mare...** Un cheminement doux a été mis en place autour de l'étang associé à des panneaux pédagogiques.



Le 17 avril 2019, les habitants ont été invités à participer à un chantier de plantation de menthes, iris, joncs...et autres plantes locales pour végétaliser la roselière et la vasière. Ce chantier participatif encadré par l'ADASEA, la société « les Créateurs du Végétal » et les agents communaux et intercommunaux, aura permis aux volontaires petits et grands de s'impliquer dans ce beau projet.



Les expérimentations PSE

L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), dans le cadre de son 11ème programme, propose d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité: **les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**. Ce dispositif est testé sur 20 territoires à enjeux Eau et Biodiversité sur le bassin Adour-Garonne. La première phase de contractualisation en 2019 a permis d'engager au total 384 exploitations sur 28 887 ha de SAU pour 2 417 000€.

L'adhésion a été forte sur le territoire « amont Gers » correspondant à l'amont des bassins versants du Gers, de l'Arrats et de la Gimone. La CATZH a été désigné par l'AEAG comme animateur local.

Bilan PSE 2019

« Amont Gers »



L'expérimentation PSE continue en 2020 et 2021 avec la possibilité pour de nouvelles exploitations de s'engager.

Les Territoires Days du Crédit Agricole

Le 27 juin 2019, le Crédit Agricole a proposé à ses salariés volontaires de participer à la protection de l'Environnement en collaboration avec des associations locales. Ainsi, plusieurs **chantiers participatifs ont été organisés sur le thème de la protection de l'Eau**.



L'ADASEA a encadré 106 volontaires qui ont participé à des opérations de ramassage des déchets sur Auch et d'arrachage de plantes invasives en bordure de cours d'eau et de plans d'eau à Larresingle et à Cazaubon. L'ADASEA et les collectivités concernées saluent la motivation des volontaires malgré la canicule.

Et le projet « filière foin » ?

Le 26 novembre 2019 a eu lieu la rencontre technique « Foin de prairie inondable » à Homps. Cette réunion était destinée à tous les agriculteurs gestionnaires de prairies inondables des bassins versants de la Gimone, de l'Arrats et de la Save. L'objectif était **d'échanger sur la qualité du foin des prairies naturelles inondables et les pratiques de gestion** avec l'appui de François Ratier, conseiller fourrage de la Chambre d'Agriculture du Gers.

Après une présentation du projet « Filière Foin » et des résultats d'**analyses fourragères 2019 de 10 prairies humides gersoises**, la dizaine de présents (céréaliers et éleveurs) s'est dirigée vers la prairie de Julien Auguste, éleveur, qui a eu la gentillesse de recevoir le groupe. Les échanges ont été divers: sur sa conduite, ses difficultés mais aussi les atouts de ces parcelles et la manière dont elles s'intègrent dans la gestion de son exploitation. Les analyses fourragères et l'intervention de François Ratier sont venues confirmer ce que cet éleveur constatait à l'auge: le foin de prairie naturelle inondable n'a rien à envier à ses voisins moins humides ! La recherche de financement se poursuit pour continuer le projet en 2020.



3^e Séminaire des zones humides du Gers



©ADASEA32

Le 11 décembre 2018, l'Hôtel du Département a accueilli ce séminaire organisé par l'ADASEA qui a réuni une centaine de participants. **Lydie Toison, Vice-présidente du Conseil Départemental du Gers**, a ouvert la séance en rappelant que **les zones humides ne doivent plus être vues comme une contrainte mais comme un atout!**

Les interventions de l'équipe CATZH et de ses partenaires se sont succédées pour illustrer le **bilan des 16 ans d'actions de la CATZH 32**. A noter les témoignages des gagnants du Concours des Pratiques Agro-écologiques des prairies. Si le ton de ces éleveurs passionnés est resté optimiste (utilité des prairies humides, résilience en cas de sécheresse...), la question de la rémunération et du peu d'installations inquiète.

L'AEAG, a présenté son **11e programme (2019-2024)** puis **Yves Brugière, co-auteur du rapport interministériel « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »**, a pointé du doigt la nécessité d'assurer une valeur ajoutée aux systèmes d'élevages extensifs dont dépendent les zones humides.

Son rapport est formel : « les élus doivent se sentir responsables de cette problématique » et ce fut tout l'objet de la table ronde, avec la question « Peut-on maintenir les Zones Humides sans élevage ? ». Le débat réunissant élus, experts et éleveurs a rappelé les enjeux autour des zones humides et l'importance de l'élevage pour notre département. Ont été évoqués entre autres, les politiques départementales et régionales en matière d'Environnement mais aussi l'ICHN, le ré-équilibre territorial ou encore les Paiements pour Services Environnementaux... Sensibiliser, communiquer, mobiliser et agir vite, tels ont été les maîtres mots des participants, tous conscients de l'urgence de cette crise de l'élevage qui persiste. En conclusion, les efforts de l'ADASEA ne sont pas vains, mais la tâche est encore conséquente pour faire avancer Agriculture et Environnement main dans la main et préserver ainsi l'élevage et la biodiversité associée.



Le Concours des pratiques agro-écologiques prairies & parcours

Depuis 2014, l'ADASEA organise le « Concours des pratiques agro-écologiques Prairies et Parcours » anciennement appelé « Concours des prairies fleuries ». Ce Concours récompense les pratiques des éleveurs sur des **prairies naturelles témoignant d'un bon équilibre d'un point de vue agricole et écologique**.

Retour sur la 6^{ème} édition : Territoire Astarac (2019)

Fin mai, le jury d'experts, a visité les prairies humides ou inondable des 10 éleveurs candidats. Ce sont deux éleveurs bovins qui ont remporté le 1^{er} prix:

Séverine Soumadiou de Simorre et Luc Lahaye de Armous-et-Cau. La remise des prix du Concours local a eu lieu lors de la manifestation **GASCOGN'AGRI** organisée par les Jeunes Agriculteurs du Gers. Nos lauréats gersois sont sélectionnés pour la finale nationale au salon de l'Agriculture le 28 février 2020 à Paris. L'année dernière, Patrice Clermont de Caillavet avait remporté le 1er prix de sa catégorie.



©ADASEA32

Les partenaires de la CATZH

Toutes ces actions sont possibles grâce aux partenariats noués avec un réseau d'acteurs:



Contact :

ADASEA32, Maison de l'Agriculture, 3 chemin de la Caillouère CS70161, 32003 AUCH CEDEX
 tél : 05.62.61.79.50 mel : a032@adasea.net site : www.adasea32.fr



Rédaction et conception :
 Equipe CATZH

Crédit photos : ADASEA 32

